

Toulouse, le 07/06/2024,

**REDUCTION DE MOYEN AU CONTRAT DE LIQUIDITE  
AVEC KEPLER CHEUVREUX**

Par un acte intitulé « Contrat de Liquidité » en date du 15 décembre 2004, la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31** (ISIN : FR0000045544) a confié à la société Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses CCI admises en négociation sur Euronext Paris.

En date du 22/05/2024, en conformité avec l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a réduit les moyens affectés au contrat de liquidité de :

- Vingt-mille euros (20 000 €)

La position, après retrait de ces moyens, en date du 22/05/2024 est de :

- 10 542 CCI.
- 238 086.68 €